

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-2274

présenté par

M. Pajot, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	2 000 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'augmenter la dotation affectée au soutien des métiers d'art et du patrimoine vivant. A cet effet, sont diminués de 2 000 000 d'euros les crédits de l'action 2 du programme 305 intitulé "Stratégies économiques" et est créditée d'autant l'action 23 du programme 134 intitulé "Développement des entreprises et régulations".